



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

BOURSE FORMATION

DOSSIER DE SUBVENTION
2019/2020



NOTICE D'UTILISATION

BOURSE FORMATION 2019/2020

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les formations concernées par la bourse formation sont les suivantes :

- ▶ Formations d'éducateurs dispensées par les ligues et l'IFF à destination des licenciés des clubs amateurs ;
- ▶ Toute action de formation de dirigeant dispensée en lien avec l'Institut de Formation du Football (IFF) et les Instituts Régionaux de Formation du Football (IR2F) : gestion de projet, RH, fonction employeur...

Pour en savoir plus sur ces formations, se rendre sur le site fff.fr de la Fédération.

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être soit un licencié de la FFF, soit un club amateur affilié à la FFF. **Un seul dossier peut être présenté par formation.**

La demande doit être formulée pour une action de formation qui aura lieu au cours de la même saison. Aucune demande pour une action organisée lors d'une saison précédente ne pourra être étudiée.

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, **OPCO** pour les salariés des clubs (ex : AFDAS), ...)

Pour toute formation initiale ou spécifique commençant avant le 31 décembre 2019, les stagiaires pourront envoyer leur dossier **complet jusqu'au 31 OCTOBRE 2019.**

Pour les formations continues d'éducateurs de Niveau 6, les stagiaires devront faire parvenir leur dossier avant le début de leur formation. Tout dossier arrivant au-delà de cette date ne sera pas étudié (*Voir calendrier page suivante*).

ATTENTION : Les clubs à statut professionnel ainsi que les licenciés de ces clubs, ne sont pas éligibles à la bourse formation du FAFA.



- **Calendrier :**

Actions de Formation	Dates butoirs
Date limite retour dossiers IR2F : BMF et BEF	31 octobre 2019
Date limite retour Formations Initiales IFF : BEPF, BEFF, DESJEPS, BEF SHN, BMF Futsal	31 octobre 2019
Certificats de spécialités débutants après le 15/10/19 : (CPPF, CEGB, CFP)	31 décembre 2019
Date limite retour Formation Continue Niveau II	10 jours avant le début de la formation
Date limite retour dossiers BMF et BEF Outre-Mer	31 décembre 2019 si formation sur saison sportive 31 mars 2020 si formation année civile
Date limite retour dossiers VAE Partie 2	15 février 2020
Date limite retour justificatifs frais annexes	15 juillet 2020



MODALITÉS DE FINANCEMENT

• CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE

Pour les demandes effectuées par des stagiaires, le montant de l'aide attribuée est déterminé en fonction du dossier présenté, de la situation sociale du stagiaire et en fonction du budget alloué à la Commission. Concernant les demandes effectuées par les clubs, est pris en compte principalement le nombre de licenciés et le niveau d'implication du club dans l'obtention du Label Jeunes.

Par ailleurs, la commission portera une attention particulière aux dossiers des clubs ultra-marins et des clubs possédant une section féminine, une section futsal ou étant exclusivement réservé à un public mineur.

La base de calcul de l'aide est le reste à charge du porteur de projet après financements extérieurs (cf. paragraphe plan de financement projeté).

A titre indicatif, l'aide attribuée ne pourra jamais couvrir la totalité du coût de la formation.

Pour information, le calcul de l'aide au titre des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement se fera selon le barème suivant :

Formations	Hébergement/Restauration (plafond journalier)	Déplacements
BMF/BEF Apprentissage BMF/BEF BMF Outre-Mer	Pension complète : 40€/jour Demi-pension : 12€/jour	0,2€ x nbr de trajets x Km A/R
DESJEPS, BEPF, BEFF Certificats Spécialités (ex : CEGB...) Formations continues de niveau 6	Pension complète : 80€/jour Demi-pension : 12€/jour	0,2€ x nbr de trajets x Km A/R

Pour les stagiaires venant de Corse et d'Outre-Mer et suivant une formation en métropole, les frais de déplacements doivent être calculés à partir du coût d'un billet d'avion en classe économique multiplié par le nombre de semaine de formation.



• MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE L'AIDE

La FFF a mis en place la subrogation de paiement. Ainsi, l'aide obtenue au titre des frais pédagogiques est directement versée à l'organisme de formation.

Si le montant de l'aide est plus important que les frais pédagogiques, le solde est versé au bénéficiaire sur son compte bancaire sous réserve de la production des justificatifs de réalisation de l'action de formation (RIB, factures acquittées, autres justificatifs de frais).

En cas d'arrêt par le stagiaire de la formation sans raisons valables, l'aide ne sera pas versée. Le candidat ou le club devra alors payer l'ensemble du projet de formation. Si la formation est arrêtée pour des raisons professionnelles ou médicales, l'aide sera versée au prorata.

Si au-delà du 15 juillet 2020, le bénéficiaire n'a envoyé aucun justificatif, l'aide sera annulée.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Toute demande de bourse doit obligatoirement être présentée à l'aide de ce dossier, ce document devant être rempli de façon parfaitement lisible.

Le porteur du projet constitue son dossier (en remplissant le dossier de subvention prévu à cet effet) et l'envoie par courrier ou mail à son **organisme de formation (cf. page 12 du dossier)** qui après avoir validé l'accord de subrogation et donné un avis, transmettra celui-ci à la Commission Fédérale de Formation, chargée d'examiner la demande.

Cette dernière étudie alors le dossier et soumet sa proposition au Bureau Exécutif de la LFA, chargé d'entériner la décision.

Il est fortement recommandé aux postulants de conserver une copie intégrale du dossier (y compris des pièces jointes).

EN CAS DE DOSSIER NON RECEVABLE, une notification motivée de rejet définitif est adressée au porteur du projet, avec copie à l'organisme de formation concerné.

EN CAS DE DOSSIER RECEVABLE, une notification est adressée au bénéficiaire, avec copie à l'organisme de formation concerné.

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'IFF à des fins de gestion des demandes de bourses formation. Elles sont destinées à l'IFF. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à l'IFF par courrier postal à l'adresse suivante : Institut de Formation du Football, application droits RGPD, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15. Nous vous invitons également à prendre connaissance de notre « Politique de Protection des Données Personnelles »



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

BOURSE FORMATION / DOSSIER DE SUBVENTION 2019-2020

PORTEUR DU PROJET*

**Attention, le porteur du projet est le financeur de la formation. Comme indiqué dans la notice, il ne peut y avoir qu'un seul porteur de projet.*

Club :	OU
N° Affiliation : 	
Mail officiel du club :	
Téléphone :	
Nombre total de licenciés : Licenciés jeunes (U6 à U19) :	Stagiaire
Nombre de licenciées féminines :	
Personne référente du dossier :	

ÉTAT CIVIL DU STAGIAIRE

Madame	Monsieur
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	Téléphone :
Adresse :	
.....	
Code postale :	Ville :
E-mail (en majuscule) :	

PROFIL STAGIAIRE

Partie à remplir par ou avec le stagiaire

Nom du Club :	
N° Licence FFF :	
Ligue régionale de football d'appartenance :	
Etes-vous un ancien joueur professionnel ? (Joueurs étant ou ayant été sous contrat professionnel)	
Oui	Non
Catégorie et niveau de l'équipe entraînée :	



SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DU STAGIAIRE*

*Attention, vous devez justifier la situation socio-professionnelle du stagiaire via des documents officiels (cf. page 12).

Précisez votre situation actuelle :

Salarié d'un Club

Temps complet

Temps Partiel :h/ par semaine

Activité professionnelle en dehors du Football

• Précisez l'intitulé du poste :

• Nom de l'employeur ou de votre entreprise :

• Type de contrat :

Temps complet

Temps Partiel :h/ par semaine

Demandeur d'emploi

• Date d'inscription :

Étudiant

• Précisez les études suivies :

Bénéficiaire du RSA

• Date d'inscription :

Autres (ex : Retraité) :

PROJET DE FORMATION

Intitulé de la formation :

BMF **BEF** **DESJEPS** **VAE** : **Autres** :

Dates de formation :

Organisme de formation : IFF IR2F/ligue :

Lieu de formation (Ville) n°1 : Nbr de jours :

Lieu de formation (Ville) n°2 : Nbr de jours :

Lieu de formation (Ville) n°3 : Nbr de jours :

Lieu de formation (Ville) n°4 : Nbr de jours :

Total jours de Formation :



COÛT DE LA FORMATION

• **Frais Pédagogiques** (sur présentation du devis de formation) : €

• **Frais Hébergement/Restauration*** (sur présentation d'un devis et/ou d'une note explicative) :

Modalité de séjour pendant la formation :

Pension complète

(L'hébergement et la restauration du stagiaire se fait sur le lieu de la formation)

Demi-pensionnaire

(La restauration du stagiaire se fait sur le lieu de la formation et l'hébergement à son domicile)

Externe

(Le stagiaire séjourne et se restaure à son domicile)

..... €

• **Déplacements** :**

Lieu de formation n° 1 **0.2 € X** (nb de trajets) **X** (kms A/R) = €

Lieu de formation n° 2 **0.2 € X** (nb de trajets) **X** (kms A/R) = €

Lieu de formation n° 3 **0.2 € X** (nb de trajets) **X** (kms A/R) = €

Lieu de formation n° 4 **0.2 € X** (nb de trajets) **X** (kms A/R) = €

+ **Autres** (précisez la nature de ces frais :) = €

TOTAL A : €

* **Pour information, le calcul de la subvention se fera selon le barème suivant :**

- Plafond journalier de 40 € maximum pour les stagiaires séjournant en pension complète

- 12 € maximum pour les stagiaires demi-pensionnaires.

- Pour les formations se déroulant au Centre National de Clairefontaine, aucun devis n'est demandé, le plafond journalier est de 80 € pour les pensionnaires

** **Merci de respecter le calcul suivant :**

- Un trajet aller-retour domicile-lieu formation au plus court **X** le nombre de trajet **X** le barème kilométrique de 0,2 €.

- Pour les stagiaires venant de Corse et d'Outre-Mer, merci de vous rapporter à la notice.

Observations :



PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

Aide Obtenue :

OPCO (AFDAS,...) pour les salariés clubs : €
Merci de nous faire parvenir une notification d'accord ou de refus de la part de votre OPCO.

Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi : €
Merci de nous faire parvenir une notification d'accord ou de refus de la part de Pôle Emploi.

Ville : €
Merci de nous faire parvenir une notification d'accord ou de refus.

Département ou Région : €
Merci de nous faire parvenir une notification d'accord ou de refus.

LFP : €
Cette aide est destinée aux stagiaires ayant signé un contrat de joueur professionnel durant leur carrière.

Autres (ex : CPF...) : (précisez :) : €

TOTAL B : €

RAPPEL : Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs, ...)

Sans ces documents, votre dossier sera considéré incomplet et ne sera pas étudié par la Commission Fédérale de Formation.

Coût restant à la charge du porteur du projet : **TOTAL A - TOTAL B** = €



ACCORD DE SUBROGATION

(Obligatoire)

Je soussigné(e),, porteur du projet de formation, autorise la Fédération Française de Football à verser directement à l'organisme de formation compétent l'aide qu'elle m'a attribuée au titre des frais pédagogiques.

Fait à

Le

Signature du porteur du projet :
(Rajouter le Cachet si porteur de projet « Club »)

Signature de l'organisme de Formation :



AVIS ORGANISME DE FORMATION

Avis à compléter par l'organisme de formation (IFF ou IR2F)

Date de réception du dossier : ____/____/____

Stagiaire :

Formation :

Financement : Contrat (Stagiaire) Convention de formation (Club)

Nombre de jours de formation :

Equipe encadrée par le stagiaire dans le cadre de la MSP :

Pour une demande club, merci de compléter la partie suivante :

• **Situation Label :**

Aucune démarche Autodiagnostic Non Labellisé

• **Section féminine :** OUI NON

• **Section futsal :** OUI NON

Informations / Observations Complémentaires :

AVIS FAVORABLE

AVIS RESERVÉ

Signature et Cachet Organisme de Formation :



Pièces justificatives indispensables à l'instruction du dossier :

- Le dossier de subvention dûment rempli
- Document justifiant le statut professionnel du stagiaire :
 - Pour un salarié : Copie du Bulletin de Salaire de moins de 3 mois **OU** Attestation employeur.
 - Pour un travailleur indépendant : joindre un document justifiant votre situation.
 - Pour un demandeur d'Emploi : attestation Pôle Emploi de moins de 3 mois
 - Pour un étudiant : Certificat de Scolarité
 - Pour un bénéficiaire du RSA : Relevé de situation de moins de 3 mois
 - Pour un retraité : Attestation de retraite
- Devis des Frais Pédagogique ou du contrat/convention de formation
- Devis de l'Hébergement/Restauration (sauf pour un stagiaire séjournant au CNF de Clairefontaine)
- Copie des demandes de co-financement externes **et** leurs réponses (OPCO, Pôle Emploi, etc.)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du porteur de projet

Pièce complémentaire pour une demande portée par un club :

- Pour un club employeur, attestation de versement de la Taxe de Formation Professionnelle Continue à son OPCO

**Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas étudié
par la Commission Fédérale de Formation**

Merci de transmettre par courrier ou par mail le dossier selon les cas suivants à :

Formations	Organisme de formation
BMF, BEF, VAE BMF-BEF (partie 2), Apprentissage BMF-BEF (Frais annexes uniquement)	IR2F/Ligue Régionale de Football
DESJEPS, BEPF, BEFF, BEF SHN, BMF Outre-Mer, BMF Futsal Certificats Spécialités (ex : CEGB...) Formations continues de niveau 6	IFF/CNF Clairefontaine Domaine de Montjoye 78120 Clairefontaine

Date : ____ / ____ / ____

Signature du porteur du projet :
(si porteur de projet « Club » apposer le Cachet)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, boulevard de Grenelle - 75738 Paris Cedex 15
Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00 - Fax : +33 (0)1 44 31 73 73 - www.fff.fr